

# Compte rendu du conseil municipal du lundi 7 mars 2022

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h05

Philippe THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Présents : Marc LIOTARD, Philippe THOMAS, Colette LORME, Jean-Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Yves CHAUVIN, Alain BERHAULT, Jérôme ROUX et Marie-Chantal MARCEL.

## **18H07 – Signature de la feuille de présence**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Cadeau de départ à la retraite de l'agent technique de la commune

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 7 février 2022 : sans remarque, il est adopté à l'unanimité

## **1 – Domaine public communal – Tarification pour vente foraine :**

M. le Maire rappelle que des ventes foraines ont lieu sur le domaine public communal notamment sur la Place de l'Eglise et propose que cette mise à disposition soit payante aux montants suivants :

- 5 € la demi-journée avec électricité
- 2.5 € la demi-journée sans électricité

Une convention de mise à disposition payante du domaine public communal sera signée entre le forain/demandeur et la commune.

Adoptée à l'unanimité

## **2 - Délégation de fonctions du Conseil Municipal au Maire : Création, modification et suppression de régies comptables :**

M. le Maire rappelle que la commune va acquérir un logiciel pour la gestion de la cantine et de la garderie. Il explique qu'il y a donc nécessité de créer une régie pour l'encaissement. Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, M. le Maire souhaite rajouter la délégation suivante aux délégations au maire :

- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Adoptée à l'unanimité

## **3 – Cadeau de départ à la retraite de l'agent technique communal :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Jaky PELLEGRIN, agent technique communal, part à la retraite le 31 mars 2022 après 25 ans et 5 mois au service de la commune.

M. le Maire propose qu'une prime de départ (sous forme de CIA) lui soit versée et de compléter cela avec l'achat de bons d'achat.

Adoptée à l'unanimité

## **Questions diverses :**

- Organisation d'un pot de départ pour Jaky et Marion. Faire le point avec les concernés.
- Conseil municipal budgétaire pour le vote du compte administratif et des budgets 2022 : le lundi 21 mars 2022 à 18h00.
- Maitre BLANC a envoyé le délibéré de l'affaire de M. DEPLANCHES, lecture est faite du jugement.
- Cinquantenaire de la fusion entre les communes de La Roche Saint Secret et Béconne : idée de Jérôme de préparer un document qui reprend une ancienne photo de chaque village et le

tampon officiel de chaque commune, organiser une randonnée avec comme départ La Roche et comme arrivée Béconne avec un repas tiré du sac. Voir pour inviter des élus.

- Le point sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques à côté de la STEP : Les communes de Montbrison sur Lez, de La Paillette-Montjoux, de Le Poët Laval et de Dieulefit, ainsi que la Communauté de Commune de Dieulefit Bourdeaux se sont prononcées pour le soutien au projet et sont favorables à l'achat de l'énergie produite.
- Facturation du périscolaire pour la rentrée 2022-2023 : présentation de la délibération de la commune de Montjoux qui propose des tarifs différenciés selon le quotient familial. Les différents tarifs sont présentés. L'idée semble être de conserver le coût du périscolaire le plus faible possible. L'application du tarif différencié semble être retenue par la majorité. Pour le périscolaire, faire un état des lieux du fonctionnement actuel.
- Projet de subvention aux associations : Le budget annuel prévu est de 8 000€, un tableau de prévision de distribution aux associations qui en ont fait la demande est présenté pour un total de 5 775 €.
- Les commissions vont être regroupées afin d'être plus efficaces. Distribution d'un tableau à étudier pour y réfléchir.
- M. ALLEGRE (CAUE) vient de renvoyer la version définitive du projet des parcelles sud. Rencontre avec M. BRUNEL pour rediscuter du projet dans 2 à 3 semaines après lui avoir envoyé les documents.

Fin du conseil à 20h20.

Le Maire,  
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux